



Plan Territorial de Prévention, année 5, Conseil Général de l'Aisne

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTEUR ET SON TERRITOIRE



Conseil Général de l'Aisne

2 rue Paul Doumer

www.cg02.fr

[Voir la fiche SINOE](#)

[Voir les contributions de l'acteur](#)

CARTE D'IDENTITÉ DU PROGRAMME

Julien

jfourreaux@aisne.fr

Nombre d'années réalisées :

5

LES PERFORMANCES DU PROGRAMME

Résultats des enquêtes :

METHODOLOGIE

Le Département de l'Aisne, composé de 816 communes, réparties sur 21 cantons, accueille une population de 541 302 habitants.

Dès 2011 le Département de l'Aisne s'est engagé en collaboration avec l'ADEME dans l'élaboration d'un Plan de Départemental de Prévention des Déchets pour la période 2011-2017.

L'objectif de ce PDPD est de promouvoir la prévention des déchets sur le département et d'accompagner les porteurs de projets, qu'ils soient publics ou privés.

Suite à une première enquête réalisée en 2013, vous nous avez mandatés pour la réalisation d'une seconde enquête téléphonique sur les comportements des Axonais en matière de prévention des déchets, afin d'observer les évolutions entre la fin et le début du PDPD.

L'échantillon est composé de 1000 personnes, représentatif de la population du territoire du département de l'Aisne.

La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (Sexe, Age, Catégorie socio-professionnelle du chef de famille, collectivité d'appartenance).

Seules les personnes habitant le territoire à titre de résidence principale ont été interrogées.

Les interviews ont eu lieu par téléphone au domicile des personnes interrogées du 29 Mars au 20 Avril 2017.

LA CONFUSION ENTRE PREVENTION ET TRI DES DECHETS PERSISTE

Le compostage (32%) et l'achat de produits avec moins ou pas d'emballage (21%) apparaissent comme les deux principaux gestes de prévention des déchets cités par les Axonais. Cet ordre est conforme à celui observé lors de l'étude réalisée en 2013.

14% des répondants n'ont pas été en mesure de citer des actions de prévention des déchets.

La confusion entre tri et prévention subsiste : plus de la moitié des répondants identifient le tri sélectif comme action permettant de réduire les déchets. Ce phénomène est plus remarquable en milieu urbain : 61%.

LES ACTIONS RELATIVES AUX PRATIQUES ALIMENTAIRES SE SYSTEMATISENT

82% des répondants déclarent vérifier les dates de péremption avant d'acheter leurs produits alimentaires frais contre 76% en 2013. La proportion d'Axonais ne le pratiquant jamais a été divisée par deux par rapport à la précédente étude.

Autre évolution positive, l'influence des offres promotionnelles régresse significativement. 63% des interviewés achètent systématiquement en fonction de leurs besoins contre 43% en 2013. Nous observons de réelles différences de comportement selon le nombre de personnes dans le foyer. 74% des foyers composés d'une seule personne achètent toujours en fonction de leurs besoins contre 60% des foyers de 3 personnes et 56% des foyers de 5 personnes et plus. Cette pratique est également plus répandue auprès des CSP+ et inactifs (majorité de personnes retraitées).

La conservation des aliments selon les zones de fraîcheur dans le réfrigérateur est également plus fréquemment pratiquée : 70% le font systématiquement contre 56% en 2013. La pratique systématique de cette action croît avec l'âge, et est observée en plus forte proportion chez les CSP+.

En ce qui concerne le gaspillage alimentaire, les pratiques vertueuses se développent également.

5% des répondants déclarent jeter systématiquement ou régulièrement des produits périmés non ouverts contre 18% en 2013. Ce gaspillage est plus répandu dans les foyers de 3 personnes et plus et s'amenuise avec l'âge : 14% des 15-24 ans interrogés.

Les collectivités à dominante urbaine présentent les niveaux de pratique du gaspillage les plus élevées.

Seuls 3% des Axonais interrogés jettent systématiquement ou régulièrement des restes de repas non consommés contre 15% en 2013. 67% déclarent ne jamais les jeter.

La principale raison de la pratique de ces actions vertueuse est d'ordre économique pour 70% des répondants. 41% indiquent que la réduction des déchets constitue également une motivation.

La consommation systématique de l'eau du robinet s'est développée passant de 33% en 2013 à 38%

en 2017. La proportion d'Axonais ne la consommant jamais a également progressé passant de 36% à 44%. Les niveaux de consommation intermédiaire (Souvent ou de temps en temps) régressent significativement.

Le niveau de consommation des CSP+ est plus important que les autres catégories socio professionnelles. (61% la boivent plusieurs fois par semaine).

Le niveau de consommation régresse avec l'âge, notamment en raison des problèmes de santé. Nous observons une vraie disparité géographique de la consommation de l'eau du robinet. Les collectivités du sud du département présentent des fréquences de consommation plus importantes que les collectivités du nord.

Le mauvais goût de l'eau est la principale raison évoquée par plus de la moitié des non consommateurs. La confiance en l'eau du robinet constitue la principale raison de consommation.

LES ACHATS DE PRODUITS FRAIS A LA COUPE STAGNENT

Les fréquences de pratique d'achats de viande/charcuterie ou de fromage à la coupe stagnent par rapport à l'étude réalisée en 2013.

46% des répondant achètent régulièrement ou systématiquement de la viande ou charcuterie à la coupe plutôt que préemballée contre 47% en 2013.

26% pratiquent ces achats à la coupe pour le fromage contre 28% en 2013.

L'offre en produits à la coupe, notamment dans les supermarchés, qui se raréfie peut expliquer cette stagnation. Les achats à la coupe sont plus fréquents dans les foyers composés d'1 ou 2 personnes, dans les CSP+ et inactifs et progressent avec l'âge. L'aspect financier peut également expliquer ces résultats.

En ce qui concerne les produits en grand conditionnement, nous observons une baisse significative des achats de produits alimentaires et de produits pour le goûter. La proportion de répondants réalisant des achats de produits d'entretien et lessive en grand conditionnement régulièrement ou systématiquement s'est stabilisé depuis 2013.

Les familles de 3 personnes et plus réalisent ces achats plus fréquemment, comme les personnes de moins de 50 ans.

Les achats réguliers des serviettes de table et sacs en plastique jetables ont régressé significativement par rapport à 2013. Nous observons une stabilité pour les rasoirs, lingettes et piles jetables. Seuls les achats d'essuie-tout se sont développés depuis 2013.

LA REPARTITION ET LES ACHATS D'OCCASION DE PRODUITS NON ALIMENTAIRES RESTENT A DEVELOPPER

29% des répondants déclarent conserver les meubles dont ils ne servent plus. 20% les donnent à des associations ou les déposent dans une recyclerie, 19% les déposent en déchèterie, 13% les revendent et 13% les donnent à leur entourage. Il existe donc un important de gisement de meubles qui pourrait être réemployé.

En ce qui concerne l'électroménager, la principale destination des appareils qui ne servent plus reste la déchèterie pour 52% des répondants. 16% les font reprendre par le vendeur, 11% les donnent à des associations et 8% les conservent.

Les actions vertueuses sur les produits textiles inutilisés sont très répandues. 55% les déposent dans

les conteneurs prévus à cet effet, 22% les donnent à des associations, 9% les donnent à des proches et 6% les vendent. Seuls 1% déclarent les jeter le plus souvent dans les ordures ménagères.

La réparation des objets défectueux et abîmés est encore assez faiblement répandue, notamment pour l'électroménager : 55% des répondants indiquent ne jamais les faire réparer. L'obsolescence des produits explique ce taux.

Le mobilier présente des résultats assez singuliers. Plus de la moitié des répondants déclarent réparer soi-même leurs meubles, 17% les font réparer.

Sur le gros électroménager, l'outillage et le matériel Hi-Fi, vidéo, informatique, plus d'un tiers des interviewés ne les fait jamais réparer.

La pratique des achats d'occasion n'a pas fortement évoluée depuis 2013. Ils sont plus développés pour les vêtements pour enfants et le matériel bébé.

Moins de 30% des Axonais indiquent acheter de l'électroménager, de l'outillage ou des vêtements pour adultes d'occasion.

LA PRATIQUE DU COMPOSTAGE SE STABILISE

51% des Axonais pratiquent le compostage. Ce taux est stable par rapport à 2013 : 50%.

Ce taux est conforme à la moyenne nationale selon l'étude de l'Ademe publiée en 2016 : 50%.

46% des répondants compostent les fanes et épluchures, 44% les déchets végétaux et 31% le marc de café, les sachets de thé.

18% indiquent emmener leurs déchets verts en déchèterie. A noter la plus forte proportion de répondants donnant leurs restes de repas à leurs animaux (26%) que de répondants les compostant (19%).

La pratique du compostage est plus répandue en milieu rural : 66% qu'en milieu urbain : 31%. 60% des répondants habitant en maison individuelle compostent contre 11% des résidents des logements collectifs. Les CSP- compostent en moins forte proportion : 43%.

Les collectivités du Nord Est du département compostent en plus forte proportion.

Près de 40% des Axonais pratiquant le compostage compostent en tas. Sur la base de ceux qui compostent avec un composteur, la répartition entre les composteurs achetés dans le commerce, fabriqués ou procurés auprès de la collectivité, est homogène.

Le fait d'habiter un appartement constitue la principale raison de non-pratique : 28%, 23% ne savent pas quoi faire du compost et 19% déclarent manquer de place.

UN TAUX DE STOP PUB A DEVELOPPER

Le taux d'apposition du Stop Pub sur le département : 14% est nettement inférieur à la moyenne nationale selon la dernière étude de l'Ademe : 27%. Il est stable par rapport à la précédente étude.

L'utilisation de cette mention est plus répandue dans les foyers d'une personne, chez les CSP+ et professions intermédiaires ainsi que dans les communes péri-urbaines ou urbaines.

Les collectivités du Sud et du Nord-Ouest du département présentent les plus forts taux d'équipement.

L'insertion d'un Stop Pub détachable dans un des journaux des collectivités pourrait permettre de développer le taux d'apposition.

Fait marquant, seuls 59% des possesseurs de Stop Pub indiquent que la mention est respectée.

Concernant les journaux de collectivités, les niveaux de lecture autour de 70% montrent l'importance de ces médias pour informer les Axonais sur la prévention des déchets.

20% à 25% des Axonais déclarent ne pas recevoir ces journaux.

QUELQUES COMPORTEMENTS NON VERTUEUX RELATIFS AUX DECHETS DANGEREUX SUBSISTENT

Dans l'ensemble, les comportements vertueux relatifs aux déchets dangereux sont majoritaires. Malgré tout, 4% des répondants déclarent déposer dans les ordures ménagères les restes de bidons de produits chimiques périmés.

8% jettent les ampoules usagées dans les ordures ménagères, 7% les piles usagées, 1% des DASRI, 7% les médicaments périmés.

UNE MECONAISSANCE IMPORTANTE DES ORGANISMES EN CHARGE DE LA GESTION DES DECHETS

63% des répondants n'ont pas été en mesure d'identifier l'organisme en charge de la prévention des déchets pour leur commune. 27% citent leur communauté de communes, ou d'agglomération.

Nous observons une meilleure identification, toutefois relative, de l'organisme en charge de la collecte des déchets : 36% citent leur intercommunalité, 43% ne savent pas.

La proportion de répondants ne connaissant pas l'organisme en charge de la gestion des déchets est plus importantes pour les moins de 35 ans, les résidents en logement collectif et les CSP- et inactifs.

LA TARIFICATION INCITATIVE ACCELERATEUR DES COMPORTEMENTS VERTUEUX

Sur les territoires non soumis actuellement à un système de tarification incitative, 42% des répondants indiquent que cette évolution les amènerait certainement ou probablement à réduire leurs déchets, 26% à composter davantage leurs déchets et 29% à trier davantage leurs déchets.

Cette conscience de l'impact de la tarification incitative est validée par les répondants interrogés sur les territoires ayant déjà mis en place ce système. En effet, 43% indiquent que cela les a incités à réduire leurs déchets, 27% à composter leurs déchets et 32% à accentuer le tri de leurs déchets.

La tarification incitative demeure un levier certain de réduction des déchets et d'amélioration du tri.

MOBILISATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Action éco-exemplaire réalisée :

MOTS CLÉS

Espace privé



Dernière actualisation de la fiche : **avril 2019**

Fiche action réalisée sur le site : www.optigede.ademe.fr

Les actions de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.